

Electrocardiographie

Doc	a026011
Date de publication	01/01/1977
Origine	NR
Thèmes	Techniques médicales

Electrocardiographie.

Un médecin généraliste compétent en électrocardiographie peut-il inscrire «Electrocardiogramme» sur sa plaque ?

Peut-on considérer qu'il s'agit d'une spécialité pratiquée, et autoriser cette mention sur la plaque en application de l'article 13, § 2 du Code ?

Réponse à faire aux médecins généralistes ayant acquis une connaissance en électrocardiographie:

L'effort que vous avez fait pour acquérir une connaissance en électrocardiographie vous permet de pratiquer la médecine générale avec des connaissances plus étendues mais cela ne veut pas dire que vous en avez pour autant acquis le titre de spécialiste en électrocardiographie.

La position du Conseil n'a pas varié depuis des années: le médecin est autorisé à inscrire sur sa plaque, ses en-têtes de lettre et autres documents, la ou les spécialités reconnues et pratiquées.

Le Conseil estime donc que cette qualification ne peut figurer ni sur la plaque, ni sur le papier à lettres.